

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.580.808, un actif net de D : 9.551.149 et un bénéfice de la période de D : 92.859.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 83,41% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 16,48% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 25 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	7 991 720	8 855 683	8 603 112
Obligations et valeurs assimilées		7 991 720	8 855 683	8 603 112
Placements monétaires et disponibilités		1 579 153	1 892 064	1 477 652
Placements monétaires	5	1 579 130	1 892 054	1 477 629
Disponibilités		23	10	23
Créances d'exploitation	6	9 935	2 345	52
TOTAL ACTIF		9 580 808	10 750 092	10 080 816

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	28 745	23 969	21 578
Autres créditeurs divers	8	914	980	2 435
TOTAL PASSIF		29 659	24 949	24 013

ACTIF NET

Capital	9	9 114 939	10 261 597	9 685 099
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		349 666	371 012	81
Sommes distribuables de la période		86 544	92 534	371 623
ACTIF NET		9 551 149	10 725 143	10 056 803
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 580 808	10 750 092	10 080 816

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	104 581	114 862	448 053
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations et valeurs assimilées		104 581	114 862	448 053
Revenus des placements monétaires	11	8 620	6 004	29 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		113 201	120 866	477 107
Charges de gestion des placements	12	(21 585)	(23 969)	(90 777)
REVENU NET DES PLACEMENTS		91 616	96 897	386 330
Autres charges	13	(2 711)	(3 031)	(11 369)
Contribution Sociale de Solidarité		(200)	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		88 705	93 666	374 761
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 161)	(1 132)	(3 138)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		86 544	92 534	371 623
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 161	1 132	3 138
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(7 396)	(25 115)	(11 783)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		11 550	29 970	30 170
RESULTAT DE LA PERIODE		92 859	98 521	393 148

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	92 859	98 521	393 148
Résultat d'exploitation	88 705	93 666	374 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 396)	(25 115)	(11 783)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 550	29 970	30 170
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(331 636)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(598 513)	(1 846 126)	(2 477 457)
Souscriptions			
- Capital	2 074 270	4 031 031	22 955 522
- Régularisation des sommes non distribuables	458	1 000	20 151
- Régularisation des sommes distribuables	89 176	164 688	731 559
Rachats			
- Capital	(2 648 479)	(5 811 546)	(25 325 967)
- Régularisation des sommes non distribuables	(563)	(1 073)	(20 324)
- Régularisation des sommes distribuables	(113 375)	(230 225)	(838 398)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(505 654)	(1 747 605)	(2 415 945)
ACTIF NET			
En début de période	10 056 803	12 472 748	12 472 748
En fin de période	9 551 149	10 725 143	10 056 803
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	95 517	118 939	118 939
En fin de période	89 854	101 346	95 517
VALEUR LIQUIDATIVE	106,296	105,827	105,288
TAUX DE RENDEMENT	0,96%	0,92%	3,89%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2022**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022, à D : 7.991.720 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		7 664 033	7 991 720	83,67%
Obligations des sociétés		1 057 383	1 082 298	11,33%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	52 463	54 342	0,57%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	420 000	421 299	4,41%
Obligations ATIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	120 000	125 116	1,31%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	25 000	25 175	0,26%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	40 028	0,42%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	39 920	39 962	0,42%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	30 000	31 434	0,33%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	42 209	0,44%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	40 000	40 190	0,42%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	84 906	0,89%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	100 000	103 010	1,08%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	12 000	12 759	0,13%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	8 000	8 138	0,09%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7%	500	50 000	53 731	0,56%
Emprunt National		137 500	141 226	1,48%

Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,90%	500	50 000	50 137	0,52%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,80%	500	50 000	52 102	0,55%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	37 500	38 987	0,41%
Bons du trésor assimilables		6 469 150	6 768 196	70,86%
-				
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	735 298	7,70%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	513 308	5,37%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 041 986	10,91%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	500 173	5,24%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	934 239	9,78%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	693 253	7,26%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 313 012	13,75%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 036 927	10,86%
Total		7 664 033	7 991 720	83,67%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				83,67%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 1.579.130 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2022</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	1 075 277	1 079 477	11,30%
Banque Nationale Agricole	1 075 277	1 079 477	11,30%
Certificat de dépôt	499 133	499 653	5,23%
BNA au 06/04/2022 au taux de 6,25%	499 133	499 653	5,23%
Total général	1 574 410	1 579 130	16,53%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		16,48%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2022 à D : 9.935, contre D : 2.345 au 31 mars 2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Solde des souscriptions et rachats	9 883	-	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	452	-
Autres	52	1 893	52
Total	<u>9 935</u>	<u>2 345</u>	<u>52</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2022 à D : 28.745, contre D : 23.969 au 31 mars 2021 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Maxula Bourse	14 422	16 015	14 418
Banque Nationale Agricole (dépôt)	8 594	4 772	4 296
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 729	3 182	2 864
Total	<u>28 745</u>	<u>23 969</u>	<u>21 578</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 914, contre D : 980 au 31 mars 2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	818	877	803
TCL	96	103	96
Retenu à la source à payer	-	-	1 536
Total	<u>914</u>	<u>980</u>	<u>2 435</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2021

Montant	9 685 099
Nombre de titres	95 517
Nombre d'actionnaires	773

Souscriptions réalisées

Montant	2 074 270
Nombre de titres émis	20 457
Nombre d'actionnaires nouveaux	58

Rachats effectués

Montant	(2 648 479)
Nombre de titres rachetés	(26 120)
Nombre d'actionnaires sortants	(74)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 396)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	11 550
Régularisation des sommes non distribuables	(105)

Capital au 31-03-2022

Montant	9 114 939
Nombre de titres	89 854
Nombre d'actionnaires	757

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 104.581, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2022, contre D : 114.862 à l'issue de la même période close le 31 mars 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2022	du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	18 537	26 436	94 592
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	86 044	88 426	353 461
TOTAL	104 581	114 862	448 053

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2022 à D : 8.620, contre D : 6.004 à l'issue de la même période close le 31 mars 2021, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2022	du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	4 134	6 004	18 207
Intérêts des certificats de dépôt	4 486	-	10 847
TOTAL	8 620	6 004	29 054

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2022 à D : 21.585, contre D : 23.969 à l'issue de la même période close le 31 mars 2021, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2022	du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
Commission de gestion	14422	16015	60653
Commission de dépôt	4298	4772	18075
Commission de distribution	2865	3182	12049
Total	21585	23969	90777

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2022 à D : 2.711, contre D : 3.031 à l'issue de la période close le 31 mars 2021, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2021</u>	<u>Année 2021</u>
Redevance du CMF	2 404	2 669	10 109
TCL	306	361	1 253
Autres	1	1	7
Total	2 711	3 031	11 369

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.